

L'Arcep dubitative sur les augmentations des tarifs de La Poste pour la presse

ven 09/01/2026 - 15:25



L'Arcep poursuit son travail de régulation de la distribution de la presse, avec la publication d'une décision sur l'augmentation des tarifs postaux pour la livraison des titres de presse. Pour 2026, La Poste envisage en effet une augmentation de 7 % de ses tarifs, une hausse dénoncée par les éditeurs. Dans sa décision rendue la semaine dernière, l'Arcep constate que "le déficit du compte de l'activité de service public de transport postal de presse a continué à se creuser en 2024", alors que les volumes ont baissé de 6,4 % en un an et le chiffre d'affaires s'est creusé de 5,4 %. Conséquence : le déficit brut de l'activité a atteint 636 millions d'euros en 2024, compensé à hauteur de 42,8 millions d'euros par l'Etat.

Or, selon l'Arcep, "l'évolution tarifaire de 7 % envisagée par La Poste pour 2026 n'est pas conforme à celle projetée en 2022 sur la base des recommandations de la mission confiée à Emmanuel Giancesinni et ayant fait l'objet d'un protocole d'accord portant réforme et programmation du service public de distribution de la presse papier abonnée entre les éditeurs de presse, La Poste et les pouvoirs publics". "D'après les éléments à disposition, en dépit de cette hausse, qui s'inscrit dans un contexte de crise structurelle de la filière de la presse papier, le déficit du compte de la mission devrait continuer à augmenter pour le prochain exercice", tranche l'autorité, qui appelle la filière "à mener des travaux sur la trajectoire pluriannuelle d'évolution des tarifs et de la compensation versée par l'Etat afin de permettre une résorption progressive du déficit de cette mission et de donner de la visibilité au secteur dans son ensemble". Plus globalement, l'Arcep plaide aussi pour "une réflexion sur l'évolution de la mission de service public de transport et distribution de la presse au regard des objectifs de politique publique, y compris l'accès à l'information et le pluralisme".